



COMITE INSULAIRE CORSE DE CYCLISME

Association à but non lucratif représentant la Fédération Française de Cyclisme
n° Siret 841 676 802 00017 - Préfecture Haute-Corse n° W2B3001389
c/o M. Pascal Oberti, 20250 SOVERIA - ffc.ci2c@gmail.com

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 27 janvier 2019

Le 27 janvier 2019, à 10h, les membres du comité directeur se sont réunis à au siège du comité, à l'effet de prendre les mesures ci-après énoncées, nécessaires au fonctionnement de l'association.

- I -

Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts, le Comité Directeur décide la création d'une commission "Règlementation sportive", chargée de proposer la révision des règlements en vigueur des disciplines sportives route, cross-country, enduro et bmx.

A la suite d'un appel à candidature, ont été proposés et acceptés, pour composer cette commission, MM. Lionel Teneriello, Pascal Oberti, Christophe Bonchristiani, Ange Riu, Marc Nesa et Michel Zonenberg.

A l'unanimité, la présidence de cette commission a été confiée à M. Michel Zonenberg.

Le comité directeur demande à ce que la commission "Règlementation sportive" lui propose un projet de réforme, pour chacune des disciplines évoquées, des dispositions régissant les compétitions cyclistes dans un sens d'actualisation, d'unification, de clarification et de simplification.

- II -

Le comité directeur ayant recueilli les propositions de divers clubs, propose de compléter le calendrier des manifestations sportives 2019.

- III -

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour accomplir toutes formalités consécutives aux décisions prises au cours de la présente réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.

Le président,

Le Secrétaire général,

S. RUSPINI

P. OBERTI